



**FFvolley**

**CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**PROCES-VERBAL N°7 DU 02 JUILLET 2019**  
**(consultation électronique)**

**SAISON 2018/2019**

**Présents :**

Mesdames :

Aline GEMISE-FAREAU, Présidente du Conseil de Surveillance

Patricia MAZZOLA

Messieurs :

Philippe VENDRAMINI, Secrétaire

Jean-Paul ALORO, Michel COZZI, Laurent DANIEL, Jean-Louis LARZUL, Patrick OCHALA

---

Les membres du Conseil de Surveillance ont été consultés sur des demandes de dérogation aux droits sportifs de 4 clubs.

GFC AJACCIO (demande d'accession Nationale 3 Masculins)

AS ST RAPHAEL (demande de maintien en Nationale 3 Féminines)

ASBAM MONTPELLIER (accession Nationale 3 masculins)

SMOC VOLLEY (demande de maintien en Nationale 3 Masculins)

Tous les membres ont participé à la consultation.

Après échanges électroniques le Conseil de Surveillance :

- Donne son accord pour les demandes de dérogation pour les clubs suivants : GFCA AJACCIO, ASBAM
- Rejette les demandes de dérogation pour les clubs suivants : AS ST RAPHAEL et SMOC Volley

La Présidente du Conseil de Surveillance  
Aline GEMISE-FAREAU

Le Secrétaire de séance  
Philippe VENDRAMINI

Présenté au prochain Conseil d'Administration  
Date de diffusion : 20/08/2019  
Auteur : Philippe VENDRAMINI